

05 juin 2015 -14:43

Appartient à [Conseil des ministres du 5 juin 2015](#)

Dispositions diverses Santé publique

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé en deuxième lecture l'avant-projet de loi portant des dispositions diverses en matière de santé. L'avant-projet a été adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

L'avant-projet de loi rassemble plusieurs mesures nécessaires dans le domaine des soins de santé. Le train de mesures comprend les mesures suivantes :

- la suppression des suppléments d'honoraires en hôpital de jour
- des informations transparentes pour le patient en ce qui concerne l'aspect financier des soins de santé
- l'obligation pour les mutualités de faire preuve de plus de transparence financière
- les médecins-conseils n'ont plus droit au bénéfice du statut social
- les enfants handicapés et le maximum à facturer social
- la fixation d'une base légale pour une dispense ou une réduction du ticket modérateur pour les personnes qui font un don d'organes de leur vivant
- le financement des hôpitaux en cas d'épidémie ou de pandémie
- le droit aux soins médicaux pour les indépendants qui sont contraints de cesser leur activité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>